



ARRETE MUNICIPAL n°47/2021

**Autorisation de stationner un tracteur devant le 1, Le Château des Pins – VC 8
Vendredi 21 mai 2021 de 8h00 à 12h00**

Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande de Mr Bruno DELEMAR, 1 Le Château des Pins 44320 FROSSAY de stationner un tracteur sur la VC 8 , devant le 1, Le Château des Pins, afin de procéder à l'élagage d'arbres.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique,

Considérant l'intérêt général,

ARRETE

Article 1er : Le vendredi 21 mai 2021 de 8h00 à 12h00, le pétitionnaire est autorisé à stationner un tracteur sur la moitié de la chaussée (VC 8) devant le 1, Le Château des Pins afin de procéder à l'élagage d'arbres. La durée des travaux ne pourra excéder le délai indiqué ci-dessus, et la voie publique devra entièrement être débarrassée de tout dépôt.

Article 2 : Pendant cette période, la circulation des véhicules se fera sur une demi-chaussée.. Toutes les précautions seront prises pour éviter les accidents.

Article 3 : La signalisation adéquate sera mise en place par le pétitionnaire.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie, la Police intercommunale, au demandeur.

Le 18 mai 2021

Le Maire,
Sylvain SCHERER

